Délibération mise en ligne le 10/05/23



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023 Publié le

2.1000

ID: 033-263302408-20230426-2023_04_09_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 20 avril 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAL
Membres élus				THE RESIDENCE
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	Х			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL			X	Esther SCHREIBER
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés		METHOD ISSUED		
8. Monique VILLA – UDAF	X			
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI	X			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN			Х	Monique VILLA
12. Béatrice RATOUIN - PFP	Х			
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	1	3	
Total présents, représentés ou ayant donn	é pouvoir :			12

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

2023-04-09 2SSIAD PH: Vote du compte administratif 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.212-31,

Vu les articles L.232-11 et suivants du Code des juridictions financières,

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SSIAD PH (Personnes Handicapées)

Envoyé en préfecture le 03/05/2023 Envoyé en prefecture le 03/05/2023

ID: 033-263302408-20230426-2023_04_09_2-DE

Section de fonctionnement

LES DEPENSES				
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022	
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 719.79	4 473.97	
2	Dépenses afférentes au personnel	201 013.65	161 174.91	
3	Dépenses afférentes à la structure	8 433.56	6 668.37	
	TOTAL	215 167.00	172 317.25	

LES RECETTES				
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022	
1	Produits de la tarification	215 167.00	187 636.00	
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00	6 421.10	
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	400.00	
	TOTAL	215 167.00	194 457.10	

Résultat de l'exercice : 22 139.85 €

Section d'investissement

LES DEPENSES			
200	Objet	8P + DM 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	52 977.16	22 157.76
TOTA	L	52 977.76	22 157.76

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Résultat d'investissement reporté	46 833.60	/
13	Subventions d'investissement	0.00	4 000.00
28	Amortissements des immobilisations	6 143.56	5 887.92
TOTAL		52 977.16	9 887.92

Résultat de l'exercice : - 12 269.84 € Excédent N-1 : 46 833.60 €

Résultat de clôture :

34 563.76 €

Restes à réaliser :

Dépenses :

0.00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente Sandy CHAUVEAU Pour expédition conforme

Pour le Président Par délégation Sandy CHAUVEAU Vice-Présidente du CCAS

Publié le

Envoyé en préfecture le 03/05/2023 Reçu en préfecture le 03/05/2023

ID: 033-263302408-20230426-2023_04_09_2-DE



